



## POUR QUELS DIPLÔMES ?

Tous les diplômes de l'enseignement supérieur que l'Institut national universitaire (INU) Jean-François Champollion est habilité à délivrer.

## POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

## LE PARCOURS GÉNÉRAL

### AU PRÉALABLE



Vous informer et être aidé dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP\*...

Initier votre projet en participant à une information collective

### 1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre  
candidature  
(livret 1)\*\* auprès du  
certificateur

Notification de  
recevabilité  
de la demande avec  
proposition éventuellement  
de module de formation



### 2 CONTRACTUALISER FINANCER

Signature de votre  
convention  
d'accompagnement VAE

Recherche de  
financement  
avec le certificateur

Possibilité de débiter  
votre accompagnement  
(facultatif)



### 3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier  
retrçant les acquis de votre  
expérience et de vos  
compétences  
professionnelles (Livret  
2)\*\*\*

Dépôt de celui-ci auprès du  
certificateur



### 4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou  
Mise en situation  
professionnelle

Décision :

- Validation totale
- ou partielle
- ou pas de validation

Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).

\*CEP : Conseil en Évolution Professionnelle

\*\* Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).

\*\*\* Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).

## COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

### Dépôt du dossier « Demande de recevabilité à la VAE »

- 1 | **Contactez** le service Formation Continue Apprentissage (FCA) ou consultez le site de l'INU Champollion, [rubrique Formation > Formation continue apprentissage > VAE](#)
- 2 | **Téléchargez** le dossier « **Demande de recevabilité** à la VAE » ainsi que la notice.
- 3 | **Transmettez** votre dossier accompagné des pièces justificatives, de votre CV et d'une lettre de motivation pour le diplôme choisi en fichier « pdf » ou par voie postale (sans agrafe) à l'adresse du service.

**Attention**, un calendrier de réception des dossiers de recevabilité est établi chaque année universitaire. Les dates seront affichées sur le site.  
A la suite de ce dépôt vous recevrez un avis de recevabilité.

## QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

- Pour réaliser le **mémoire de validation**, vous bénéficiez d'un **accompagnement** méthodologique et pédagogique **facultatif**.
- Les enseignants référents, les équipes pédagogiques du diplôme visé et des personnes qualifiées vous aident à constituer votre mémoire, par des **ateliers méthodologiques** et un **accompagnement pédagogique**.
- Cet accompagnement mêle le présentiel et le distanciel.

## POUR QUEL COÛT ?

- Les tarifs votés par le conseil d'administration de l'université.
- Ils sont affichés sur le site à la rubrique [Formation > Formation Continue Apprentissage](#)

## QUELLES MODALITÉS POUR VALIDER MON EXPÉRIENCE ?

- Vous participez à un **entretien** avec le jury.
- Le **mémoire de validation sert de support** à votre audition par le jury.

### Contact

#### Service formation continue apprentissage

Campus d'Albi  
Place de Verdun – CS 33222  
81012 Albi cedex 9  
Tél. 05 63 48 64 12



### SUR INTERNET

[www.univ-jfc.fr](http://www.univ-jfc.fr)  
> [Formation](#)  
> [Formation Continue Apprentissage > VAE](#)  
En téléchargement : « Demande de recevabilité à la VAE »

Espace conseil VAE en Occitanie  
Numéro contact gratuit  
**0 800 00 70 70**